

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2018/230  Paraphe : <i>FS</i>
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>Délibération n°DC2018/84</b>	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 73

Votants : 80 (dont 7 pouvoirs)

**POUR : 80 (100 %)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Le dix octobre deux mille dix-huit à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 03/10/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART M., BEGNY A., FABRITIUS B., FOURCART M-H, JACQUET G., LEFORT S., LESUEUR P., MELIN P., MERCIER A., PAYEN F., PIEROT C., SEMBENI A., VERNEL M. et MM ADIN M., BARRE R., BEBIN P., BESANCON T., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BOXEBELD P., BROUILLON P., BROYER J., CANIVENQ R., CANNAUX F., CARPENTIER D., CARRE J., COLSON D., DANNAUX D., DEBOURCES C., DEGLAIRE G., DUGARD Y., ETIENNE P., FLEURY V., GAVART V., GODART O., GOMEZ J-B, GROSSELIN J., HAULIN B., HAULIN E., JUILLET B., LAHOTTE H., LAMY D., LANTENOIS J., LAURENT CHAUVET P., LEMOINE J., LEONI A., MALVAUX A., MANCEAUX C., MATHIAS F., MEIS M., MOUTON F., MULLER J-C, NICOLITCH C., NIZET D., NIZET J., OUDIN D., PAYEN G., PHILIPPE L., PIERSON F., POTRON F., QUEVAL G., RACOUR P., RENARD D., RICHELET J-P, ROBIN D., SIGNORET F., SINGLIT B., THIERION V., VAIRY L., VALET B., VAN STECKELMAN G.

Représentés : Mmes BECHARD I. donne pouvoir de vote à M. MATHIAS F., LENFANT M. donne pouvoir de vote à Mme BEGNY A., ROGER M. donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER D. et MM ADAM C. donne pouvoir de vote à M. BROYER J., LESOILLE P. donne pouvoir de vote à M. BOUILLON D., PIC J-Y donne pouvoir de vote à M. ETIENNE P., RATAUX F. donne pouvoir de vote à Mme VERNEL M.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ANNEXE ZAE VOZUIERS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2312-1 et suivants ;

Vu la délibération n°DC2015/31 du Conseil communautaire du 26/03/18 approuvant le budget annexe ZAE Vouziers pour 2018 ;

Considérant la nécessité de procéder à une décision modificative du Budget annexe ZAE Vouziers,

Vu l'avis favorable remis par la Commission Finances et Contrôle de Gestion en date du 10/09/2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE** la décision modificative du budget annexe ZAE Vouziers comme suit :

Achat d'un nouveau panneau publicitaire suite à un sinistre :

Prix : 6 060 €

Remboursement assurance : 4 983,17 €

Transfert du solde du budget principal

.....

**Sur le budget ZAE Vouziers:**

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011, 608, frais accessoires terrains : +6 060 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 77, 7718, autres produits exceptionnels sur opérations de gestion : +4 983.17 €

Chapitre 75, 7552, prise en charge du budget annexe : + 1 076.83 €

**Sur le budget principal :**

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 65, 6521, déficit des budgets annexes : + 1 076.83 €

Chapitre 67, 678, autres charges exceptionnelles : - 1 076.83 €

- **CHARGE** le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,  
  
Francis SIGNORET